

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGESNombre de MembresAfférents au Conseil  
Municipal :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Pour : 17

date de convocation :

1<sup>er</sup> février 2024

date d'affichage :

15 février 2024

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huitfévrier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

**Présents** : Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Claude MARTIN, Corine DEWOGHELAERE, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Arnaud LEGOUPIL, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Florence CAHU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

**Excusés** : M. Philippe OZENNE, Mmes Angèle MAUBANT qui a donné pouvoir à Rachel LEBARBEY, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Pascal LENOIR a été désigné secrétaire de séance.

**Délib 2024-05- Lutte contre le frelon asiatique**

Le Conseil Municipal doit renouveler la convention avec la FDGDON relative à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques ;

Une participation de 108€ pour l'année 2024, au titre du volet animation-coordination-suivi des actions et investissements est demandée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise M. le Maire

- à signer la convention triennale 2024-2026 avec la FDGDON.

- à choisir les entreprises intervenantes pendant la période de la convention

- d'engager les participations afférentes à la convention

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre LOUISE

